



## GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS

Face au 34 Quai du Port  
13002 MARSEILLE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CA DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022

La réunion se déroule à 18h au siège du GACP.

**Membres présents** : MM Christophe Chouraki, Régis Laval, Bernard Paoli, Loïc Doudet , Yves Suglia, Jean Louis Morales, Philippe Bourges, Richard Mouton.

**Membres excusés**: MM , Théophile Henry, Yvan Cros, André Marzullo, Jo Lombino, Guillaume Manfredi.

#### Ordre du jour :

- 1) Remise de la charte et du RI à la suite de la vente des bateaux de Mme Roubaud et M. Cammarano
- 2) Présentation du projet de changement de bateau par M. Lebon
- 3) Paiement de la cotisation FSN 13
- 4) Calcul et paiement de la taxe de séjour 2022
- 5) Résultats des élections au CLUPP
- 6) Achat et installations des nouvelles bragues et chaînes
- 7) Achat du drapeau GACP
- 8) Achat des vérins
- 9) Récupération de la vieille échelle de l'estacade
- 10) Fin de l'interdiction de l'utilisation de l'eau douce sur le quai
- 11) Point comptabilité

- 1) \* Les futurs acquéreurs du bateau de Mme Roubaud accompagnés de cette dernière sont reçus par le CA. Après leur présentation, Christophe leur lit et leur remet la charte des PLD et leur présente le GACP et ses valeurs. Bernard leur donne la liste des documents à fournir pour être transmis à la capitainerie. \* M. Cammarano ne se présente pas comme prévu accompagné par le nouvel acquéreur et ne prévient pas le CA. Il est à noter que M. Cammarano avait déjà été le mois dernier dans l'incapacité de se présenter au CA.
- 2) M. Lebon nous fait part de ses recherches pour l'achat d'un nouveau bateau. Toutes ces recherches concernent des bateaux dont la taille est, soit identique soit inférieure au bateau actuel. M. Lebon a bien compris les conditions de changement de bateau qui lui sont, à nouveau précisées par Christophe. Le CA lui donne un accord favorable de principe sous réserve de la stricte application de ces conditions. Bernard lui donne la liste des documents à fournir.
- 3) La cotisation FSN 13 se monte à 550 €. Par loyauté vis-à-vis de la Fédération et par solidarité avec le Groupement, le CA décide de payer cette cotisation.
- 4) Bernard a calculé la taxe de séjour 2022 et en informe le CA. Christophe entérine le document. Bernard se charge de l'expédition.
- 5) Les 3 titulaires font partie du Groupement.



## GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS

Face au 34 Quai du Port  
13002 MARSEILLE

- 6) Bernard est allé chercher les nouvelles sangles et chaînes qui seront installées sur le palonnier lorsque l'estacade ne sera plus occupée par des bateaux.
- 7) Bernard se propose d'acheter un drapeau au logo du GACP. Il fera établir, au préalable, un devis qui sera présenté au CA.
- 8) Jean Louis s'est chargé de faire établir un devis qui est accepté par le CA. Loïc se charge du paiement et de la commande.
- 9) Bernard propose de récupérer la vieille échelle de l'estacade qui pourrait être installée sur une panne. Il doit trouver le mode de fixation.
- 10) L'arrêté prenant fin au 02 12 022, Bernard a retiré les affiches d'information. A ce jour, l'interdiction n'est pas prolongée.
- 11) Loïc fait le point comptabilité : RAS.

Pour conclure la réunion Christophe indique au CA qu'il va déposer à la prochaine commission des postes à flots du 18 01 23, les dossiers des PLD 2021 et un dossier de début 2022. En effet la Métropole n'a tenu qu'une seule réunion en 2021 au lieu de trois prévues dans les textes. Le CA approuve cette décision.

La date du prochain CA est fixée au Mercredi 4 janvier à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h.

Le Président

C. CHOURAKI

Le Secrétaire Général

B. Paoli